

Posted 10/10/26
at 19h50



Paul Ricard - Championnat de France des Circuits

Date: 09/11 octobre 2026

Sujet/Subject : DECISION N°7
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : Fox Racing Team

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du directeur de course, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. GIRARD Bastien

N° & Pilote / No. & Driver : #26 M. GIRARD Bastien

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 10 octobre 2026 à 18h

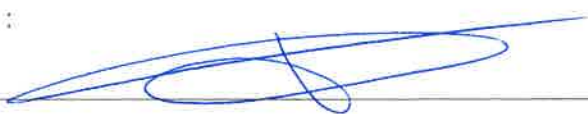
Séance / Session : Course 2

Faits / Fact : Provoque une collision

Infraction / Infraction : Art. 17.6 et 17.9 du règlement sportif FFSA Tourisme 2026.

Décision / Decision : 5 secondes de pénalités sur le résultat de la course 2 et 1 point de comportement.

Raison de la décision / Reason : Le pilote de la voiture #26 touche à l'arrière la voiture #33 qui continue.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) : <i>GIRARD BASTIEN</i>	Date : <i>10/10/26</i>
Signature : 	Heure (Time) : <i>15h 47</i>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



Mme BERNARD Nathalie
Membre
Lic. 171292 FFSA



M. CERLAND Serge
Membre
Lic. 9221 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronomètreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board



THANK YOU FOR CONSIDERING THE ENVIRONMENT BEFORE PRINTING THIS DOCUMENT